



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2023

Décision n° 03/2023

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2020, visée par le Contrôle de légalité le 16 juin 2020, portant sur les délégations consenties au Maire concernant l'instruction des demandes d'aides sociales et leur versement,
- Considérant les demandes d'aides déposées en Mairie

DECIDE

ARTICLE 1 : d'informer le Conseil Municipal que les dépenses d'aides sociales s'élèvent à 1900.00€ pour la période du 15/03/2023 au 24 /03/2023.

ARTICLE 2 : Les aides versées concernent l'aide énergie

Poggio-di-Nazza le 24/03/2023

